



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, LEVA Hélène

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel

Mme Lorena GRANTCOLA a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra

Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric

Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme LEVA Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur BOSCH Bertrand

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

4.4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire,

INFORME que l'activité du service urbanisme de la commune est dimensionnée pour deux agents équivalent temps plein.

PRECISE que le départ d'un agent au 1^{er} avril 2026 a bouleversé l'organisation du service et que les missions du service ne peuvent pas toutes être effectuées.

INDIQUE, dans l'attente du recrutement et afin de maintenir le service, qu'il a été convenu de faire appel aux communes du territoire pouvant mettre à disposition un agent qualifié. Après échanges, la commune de Loisin a confirmé qu'elle pouvait mettre à disposition un agent.

PROPOSE, afin de formaliser les conditions de mise à disposition de cet agent, d'élaborer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune d'accueil et la commune d'origine.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L512-6 à L512-7,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

Considérant la nécessité pour la Commune de recourir à la mise à disposition de personnel,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Madame Christine LAZZARINI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de personnel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention et tout autre document afférent.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : - 3 JUN 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1^{er} juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

- 3 JUN 2026



Le secrétaire de séance – Bertrand BOSC